



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

Objet : Arrêté de circulation pour travaux – Réalisation de Travaux de Terrassement pour branchement électrique futur ALDI au profit d'Enedis – rue D'Audincourt - ETS STIEFVATER
ARR 2023-10-05-118-

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu la demande formulée par l'entreprise STIEFVATER sise 43 rue de la crue, COURCELLES LES MONTBELIARD -25-

Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux de terrassement pour branchement électrique, 7, rue d'Audincourt sur la commune de SELONCOURT.

- ARRÊTONS -

ARTICLE 1 : Des travaux de terrassement et de branchement électrique vont avoir lieu à SELONCOURT, 7, rue d'Audincourt emplacement du futur Aldi. Ces travaux se dérouleront à partir du 16 octobre 2023 pour une durée de 30 jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit aux abords du chantier. La circulation de tous les véhicules se fera sur une chaussée rétrécie et la vitesse sera limitée à 30 km/h et tout dépassement sera interdit.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise STIEFVATER de Courcelles Lès Montbéliard, chargée des travaux et sous leur responsabilité.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Seloncourt, le 05 octobre 2023

L'adjoint à la Voirie et à la Circulation

Monsieur Jean-Marc ROBERT